

Nom de l'enfant.....

À remettre pour le 20 décembre 2018 au plus tard

Fiche mensuelle de présence JANVIER 2019

Entourer les présences réservées (matin/après-midi)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total de la semaine
Semaine du 31/12 au 04/01	Le milieu d'accueil est fermé. Ouverture le lundi 07 janvier 2019.					
Semaine du 07/01 au 11/01	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 14/01 au 18/01	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 21/01 au 25/01	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 28/01 au 31/01	Matin	Matin	Matin	Matin		Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi		Demi-journées :

- ✓ Un minimum de 3 présences par semaine est obligatoire.
- ✓ Selon le règlement, maximum 3 jours non consécutifs de maladie sans certificat sont acceptés par trimestre (Merci de nous prévenir AVANT 9h).
- ✓ En dehors des dates de fermetures, un maximum de 20 jours de congés (= absences non facturées) par année civile est autorisé pour un contrat d'accueil à temps-plein (Merci de nous prévenir via la fiche de présence ou au minimum 24h avant).
- ✓ Toute absence non justifiée ou communiquée hors délai vous sera facturée.

Signature.....

Nom de l'enfant.....

À remettre pour le 20 janvier 2019 au plus tard

Fiche mensuelle de présence FÉVRIER 2019

Entourer les présences réservées (matin/après-midi)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total de la semaine
Semaine du 01/02					Matin	Journées :
					Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 04/02 au 08/02	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 11/02 au 15/02	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 18/02 au 22/02	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 25/02 au 28/02	Matin	Matin	Matin	Matin		Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi		Demi-journées :

- ✓ Un minimum de 3 présences par semaine est obligatoire.
- ✓ Selon le règlement, maximum 3 jours non consécutifs de maladie sans certificat sont acceptés par trimestre (Merci de nous prévenir AVANT 9h).
- ✓ En dehors des dates de fermetures, un maximum de 20 jours de congés (= absences non facturées) par année civile est autorisé pour un contrat d'accueil à temps-plein (Merci de nous prévenir via la fiche de présence ou au minimum 24h avant).
- ✓ Toute absence non justifiée ou communiquée hors délai vous sera facturée.

Signature.....

Nom de l'enfant.....

À remettre pour le 20 février 2019 au plus tard

Fiche mensuelle de présence MARS 2019
--

Entourer les présences réservées (matin/après-midi)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total de la semaine
Semaine du 01/03					Matin	Journées :
					Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 04/03 au 08/03	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 11/03 au 15/03	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 18/03 au 22/03	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 25/03 au 29/03	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :

- ✓ Un minimum de 3 présences par semaine est obligatoire.
- ✓ Selon le règlement, maximum 3 jours non consécutifs de maladie sans certificat sont acceptés par trimestre (Merci de nous prévenir AVANT 9h).
- ✓ En dehors des dates de fermetures, un maximum de 20 jours de congés (= absences non facturées) par année civile est autorisé pour un contrat d'accueil à temps-plein (Merci de nous prévenir via la fiche de présence ou au minimum 24h avant).
- ✓ Toute absence non justifiée ou communiquée hors délai vous sera facturée.

Signature.....

Nom de l'enfant.....

À remettre pour le 20 mars 2019 au plus tard

Fiche mensuelle de présence AVRIL 2019

Entourer les présences réservées (matin/après-midi)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total de la semaine
Semaine du 01/04 au 05/04	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 08/04 au 12/04	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 15/04 au 19/04	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 22/04 au 26/04	FÉRIÉ	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Lundi de Pâques	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 29/04 au 30/04	Matin	Matin				Journées :
	Après-midi	Après-midi				Demi-journées :

- ✓ Un minimum de 3 présences par semaine est obligatoire
- ✓ Selon le règlement, maximum 3 jours non consécutifs de maladie sans certificat sont acceptés par trimestre (Merci de nous prévenir AVANT 9h).
- ✓ En dehors des dates de fermetures, un maximum de 20 jours de congés (= absences non facturées) par année civile est autorisé pour un contrat d'accueil à temps-plein (Merci de nous prévenir via la fiche de présence ou au minimum 24h avant).
- ✓ Toute absence non justifiée ou communiquée hors délai vous sera facturée.

Signature.....

Nom de l'enfant.....

À remettre pour le 20 avril 2019 au plus tard

Fiche mensuelle de présence MAI 2019

Entourer les présences réservées (matin/après-midi)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total de la semaine
Semaine du 01/05 au 03/05			FÉRIÉ	Matin	Matin	Journées :
				Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 06/05 au 10/05	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 13/05 au 17/05	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 20/05 au 24/05	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 27/05 au 31/05	Matin	Matin	Matin	FÉRIÉ	FÉRIÉ	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Ascension	Pont	Demi-journées :

- ✓ Un minimum de 3 présences par semaine est obligatoire
- ✓ Selon le règlement, maximum 3 jours non consécutifs de maladie sans certificat sont acceptés par trimestre (Merci de nous prévenir AVANT 9h).
- ✓ En dehors des dates de fermetures, un maximum de 20 jours de congés (= absences non facturées) par année civile est autorisé pour un contrat d'accueil à temps-plein (Merci de nous prévenir via la fiche de présence ou au minimum 24h avant).
- ✓ Toute absence non justifiée ou communiquée hors délai vous sera facturée.

Signature.....

Nom de l'enfant.....

À remettre pour le 20 mai 2019 au plus tard

Fiche mensuelle de présence JUIN 2019
--

Entourer les présences réservées (matin/après-midi)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total de la semaine
Semaine du 03/06 au 07/06	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 10/06 au 14/06	FÉRIÉ	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Pentecôte	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 17/06 au 21/06	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 24/06 au 28/06	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :

- ✓ Un minimum de 3 présences par semaine est obligatoire
- ✓ Selon le règlement, maximum 3 jours non consécutifs de maladie sans certificat sont acceptés par trimestre (Merci de nous prévenir AVANT 9h).
- ✓ En dehors des dates de fermetures, un maximum de 20 jours de congés (= absences non facturées) par année civile est autorisé pour un contrat d'accueil à temps-plein (Merci de nous prévenir via la fiche de présence ou au minimum 24h avant).
- ✓ Toute absence non justifiée ou communiquée hors délai vous sera facturée.

Signature.....

Nom de l'enfant.....

À remettre pour le 20 juin 2019 au plus tard

Fiche mensuelle de présence JUILLET 2019

Entourer les présences réservées (matin/après-midi)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total de la semaine
Semaine du 01/07 au 05/07	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 08/07 au 12/07	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 15/07 au 19/07	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 22/07 au 26/07	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 29/07 au 02/08	Le milieu d'accueil est fermé. Ouverture le lundi 19 août 2019.					

- ✓ Un minimum de 3 présences par semaine est obligatoire
- ✓ Selon le règlement, maximum 3 jours non consécutifs de maladie sans certificat sont acceptés par trimestre (Merci de nous prévenir AVANT 9h).
- ✓ En dehors des dates de fermetures, un maximum de 20 jours de congés (= absences non facturées) par année civile est autorisé pour un contrat d'accueil à temps-plein (Merci de nous prévenir via la fiche de présence ou au minimum 24h avant).
- ✓ Toute absence non justifiée ou communiquée hors délai vous sera facturée.

Signature.....

Nom de l'enfant.....

À remettre pour le 20 juillet 2019 au plus tard

Fiche mensuelle de présence AOÛT 2019

Entourer les présences réservées (matin/après-midi)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total de la semaine
Semaine du 05/08 au 9/08	Le milieu d'accueil est fermé. Ouverture le lundi 19 août 2018.					
Semaine du 12/08 au 16/08	Le milieu d'accueil est fermé. Ouverture le lundi 19 août 2018.					
Semaine du 19/08 au 23/08	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 26/08 au 30/08	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :

- ✓ Un minimum de 3 présences par semaine est obligatoire
- ✓ Selon le règlement, maximum 3 jours non consécutifs de maladie sans certificat sont acceptés par trimestre (Merci de nous prévenir AVANT 9h).
- ✓ En dehors des dates de fermetures, un maximum de 20 jours de congés (= absences non facturées) par année civile est autorisé pour un contrat d'accueil à temps-plein (Merci de nous prévenir via la fiche de présence ou au minimum 24h avant).
- ✓ Toute absence non justifiée ou communiquée hors délai vous sera facturée.

Signature.....

Nom de l'enfant.....

À remettre pour le 20 août 2019 au plus tard

Fiche mensuelle de présence SEPTEMBRE 2019

Entourer les présences réservées (matin/après-midi)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total de la semaine
Semaine du 02/09 au 06/09	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 09/09 au 13/09	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 16/09 au 20/09	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 23/09 au 27/09	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 30/09	Matin					Journées :
	Après-midi					Demi-journées :

- ✓ Un minimum de 3 présences par semaine est obligatoire
- ✓ Selon le règlement, maximum 3 jours non consécutifs de maladie sans certificat sont acceptés par trimestre (Merci de nous prévenir AVANT 9h).
- ✓ En dehors des dates de fermetures, un maximum de 20 jours de congés (= absences non facturées) par année civile est autorisé pour un contrat d'accueil à temps-plein (Merci de nous prévenir via la fiche de présence ou au minimum 24h avant).
- ✓ Toute absence non justifiée ou communiquée hors délai vous sera facturée.

Signature.....

Nom de l'enfant.....

À remettre pour le 20 septembre 2019 au plus tard

Fiche mensuelle de présence OCTOBRE 2019

Entourer les présences réservées (matin/après-midi)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total de la semaine
Semaine du 01/10 au 04/10		Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
		Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 07/10 au 11/10	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 14/10 au 18/10	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 21/10 au 25/10	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 28/10 au 31/10	Matin	Matin	Matin	Matin		Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi		Demi-journées :

- ✓ Un minimum de 3 présences par semaine est obligatoire
- ✓ Selon le règlement, maximum 3 jours non consécutifs de maladie sans certificat sont acceptés par trimestre (Merci de nous prévenir AVANT 9h).
- ✓ En dehors des dates de fermetures, un maximum de 20 jours de congés (= absences non facturées) par année civile est autorisé pour un contrat d'accueil à temps-plein (Merci de nous prévenir via la fiche de présence ou au minimum 24h avant).
- ✓ Toute absence non justifiée ou communiquée hors délai vous sera facturée.

Signature.....

Nom de l'enfant.....

À remettre pour le 20 octobre 2019 au plus tard

Fiche mensuelle de présence NOVEMBRE 2019

Entourer les présences réservées (matin/après-midi)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total de la semaine
Semaine du 01/11					FÉRIÉ	Journées :
						Demi-journées :
Semaine du 04/11 au 08/11	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 11/11 au 15/11	FÉRIÉ	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
		Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 18/11 au 22/11	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 25/11 au 29/11	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :

- ✓ Un minimum de 3 présences par semaine est obligatoire
- ✓ Selon le règlement, maximum 3 jours non consécutifs de maladie sans certificat sont acceptés par trimestre (Merci de nous prévenir AVANT 9h).
- ✓ En dehors des dates de fermetures, un maximum de 20 jours de congés (= absences non facturées) par année civile est autorisé pour un contrat d'accueil à temps-plein (Merci de nous prévenir via la fiche de présence ou au minimum 24h avant).
- ✓ Toute absence non justifiée ou communiquée hors délai vous sera facturée.

Signature.....

Nom de l'enfant.....

À remettre pour le 20 novembre 2019 au plus tard

Fiche mensuelle de présence DÉCEMBRE 2019

Entourer les présences réservées (matin/après-midi)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total de la semaine
Semaine du 02/12 au 06/12	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 9/12 au 13/12	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 16/12 au 20/12	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 23/12 au 27/12	Le milieu d'accueil est fermé. Ouverture le lundi 06 janvier 2020.					
Semaine du 30/12 au 31/12						

- ✓ Un minimum de 3 présences par semaine est obligatoire
- ✓ Selon le règlement, maximum 3 jours non consécutifs de maladie sans certificat sont acceptés par trimestre (Merci de nous prévenir AVANT 9h).
- ✓ En dehors des dates de fermetures, un maximum de 20 jours de congés (= absences non facturées) par année civile est autorisé pour un contrat d'accueil à temps-plein (Merci de nous prévenir via la fiche de présence ou au minimum 24h avant).
- ✓ Toute absence non justifiée ou communiquée hors délai vous sera facturée.

Signature.....